

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/03/05-1/08**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021772-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : PICARD Laurence

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trames Vertes et Bleues » sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres (2020-2025).

Afin de poursuivre la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres en cohérence avec les anciens contrats de bassin et les orientations des partenaires et des enjeux identifiés dans le cadre de sa révision, le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) a engagé les démarches visant à établir un Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trames Vertes et Bleues » de l'Yerres et de ses affluents, pour la période 2020-2025. Ce nouveau type de contrat, proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), remplace l'outil de contrat de bassin antérieur. Outre les thématiques de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il aura pour objectif un renforcement de la dynamique et des actions précédemment engagées sur deux nouveaux axes que sont l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Géographiquement, le périmètre du contrat se situe sur 3 départements : la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne et intéresse l'ensemble des collectivités du périmètre.

Comme pour les autres financeurs que sont l'AESN, la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne, il est proposé au Conseil départemental de Seine-et-Marne d'approuver ce contrat, le Département conservant ses propres règles d'attribution des aides dans les domaines visés par le contrat et ceci dans la limite des autorisations de programme annuelles allouées à la politique de l'eau.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/03 en date du 24 septembre 2010 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017 relative au vote du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/11 en date du 28 septembre 2017 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des subventions,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 B en date du 10 décembre 2018 relative à l'ajustement de la politique de l'eau et règles d'attribution des aides,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 15 novembre 2019 relative à la prorogation du Plan Départemental de l'Eau jusqu'en 2024,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le contenu et les conditions d'intervention du Département définis dans le projet de contrat joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le contrat de Territoire « Eau et Climat – Trames Vertes et Bleues » sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres (2020-2025).

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne